Si la Colombie est reconnue comme une démocratie de longue date en Amérique latine, elle est également en conflit armé depuis plus de 50 ans. En effet, dès les années 60, en protestation contre le gouvernement de l'époque, des forces de guérilla se sont constituées et continuent toujours leur combat armé. Les plus anciennes sont les Forces armées révolutionnaires de Colombie- Ejercito del Pueblo (FARC-ECP) et l'Armée nationale de libération (ELN) qui financent leurs opérations par le kidnapping et le commerce de drogue.

Pour se protéger des attaques de guérilla, des milices locales armées se sont créées à travers le pays au cours des années 90. Elles ont multiplié les vagues de violence entre les différents groupes armés. Le développement des cartels de drogue a accentué le conflit et a ainsi permis à beaucoup de milices de survivre jusqu'en en 2006, où la plupart ont été démobilisées.

Les enfants-soldats en Colombie

Malgré les efforts des différents gouvernements, les combats entre les milices, les guerillas et le gouvernement ont eu des conséquences graves sur les droits fondamentaux de la population et plus particulièrement sur les plus vulnérables : les enfants. De graves violations ont été commises par ces 3 acteurs : la principale est le recrutement d'enfants-soldats qui persiste encore aujourd'hui.

En 1996, le gouvernement colombien a fixé l'âge minimum d'entrée dans les forces armées à 18 ans. Pourtant, l'emploi d'enfants par des groupes armés est toujours d'actualité : en 2008 HumanRights Watch estimait qu'il y avait entre 8000 et 11 000 enfants dans des groupes

armés. Rien qu'en 2011, 300 cas de recrutement et d'utilisation d'enfants ont été signalés. D'après un rapport de l'UNICEF, l'âge moyen du recrutement en 2006 était de 12 ans et 8 mois (alors qu'il était de 13 ans et 8 mois en 2002).

En 1999, les FARC-EP se sont engagés auprès du représentant spécial pour les enfants et les conflits armés à ne pas recruter d'enfants de moins de 15 ans. En 1998, L'ELN a aussi signé un accord avec le National Peace Council, s'engageant à ne pas recruter d'enfants de moins de 16 ans. Mais en réalité, ils le font toujours et vont même jusqu'à organiser des campagnes de recrutement et des formations militaires dans les écoles ! Les enfants des peuples autochtones courent un risque plus grand d'être recrutés par ces forces de guérilla car ils sont les plus vulnérables et les plus pauvres.

Entre 2003 et 2006, le gouvernement a détruit la plupart des milices armées. Mais peu de temps après, de nouveaux groupes armés illégaux ont émergé et ont eux aussi développé une politique de recrutement d'enfants. Le plus inquiétant est que ces nouveaux groupes approchent et menacent des enfants qui ont fait partie des anciennes milices mais ont qui réussi à s'en sortir. Cela prouve que le travail de réintégration de ces enfants dans la société n'est pas toujours efficace !

En 2006, le Comité des droits de l'enfant a affirmé que les forces armées nationales recrutaient aussi des enfants pour collecter des renseignements, ce qui les expose souvent à la vengeance des groupes armés.

Quelles conséquences ?

La conséquence majeure du recrutement des enfants dans les groupes armés est le déplacement de population : c'est bien souvent la seule solution pour les familles afin d'éviter que leurs enfants ne soient recrutés. En 2008, la Cour constitutionnelle de Colombie estimait que près de 2 millions de personnes étaient déplacées à l'intérieur du pays, dont 50% âgés de moins de 18 ans. L'Organisation des nations unies (ONU) a mandaté un "Rapporteur spécial" s'occupant de la question des déplacés dans leur propre pays. Pour lui, cette situation est l'une des plus graves dans le monde : le pays est au 2ème rang mondial en terme de nombre de déplacés. Il arrive aussi souvent que des enfants soient exécutés pour avoir refusé de rentrer dans un groupe armé.

Chaque enfant soldat, garçon ou fille est obligé de tuer, mutiler ou torturer lorsqu'il est recruté. Eduardo, 17 ans, en témoigne : "*Ils vous donnent une arme à feu et vous devez abattre votre meilleur ami. Si vous ne le tuez pas, votre ami reçoit l'ordre de vous tuer. J'ai dû le faire parce que sinon j'aurais été tué.* "

Il est aussi privé de sa famille, de son droit à l'éducation et on lui confie souvent les tâches les plus ingrates, comme l'explique Elisa, 13 ans : " *On passe la plupart du temps à nettoyer, cuisiner, porter des armes et des feuilles de coca, qui sont utilisées pour produire la cocaïne. Je devais me lever à 4h30 tous les matins pour chercher du bois pour le feu avant le petit-déjeuner, avant de passer des heures à surveiller le camp.*
"

Les filles subissent souvent de graves sévices sexuels : elles sont obligées d'avoir des relations sexuelles avec des adultes dès leur plus jeune âge, d'avorter en cas de grossesse et d'utiliser des moyens de contraception souvent inadaptés et dangereux pour leur santé. Selon une étude du représentant spécial pour les enfants et les conflits armés menée en 2011, 40% des adolescentes interrogées sont tombées enceintes alors qu'elles avaient entre 11 et 14 ans.

Il ne faut pas oublier que les enfants sont aussi menacés par l'utilisation de mines antipersonnel, par les disparitions forcées et les attaques contre les écoles et les hôpitaux.

Quelles actions pour faire sortir les enfants et les aider à se réintégrer ?

Le gouvernement colombien est conscient depuis longtemps que la situation est grave. Il a donc signé une série de traités internationaux pour tenter de mieux protéger les droits des enfants comme la Convention relative aux droits de l'enfant, plusieurs conventions concernant l'âge minimum d'emploi d'enfants et les pires formes de travail des enfants ou encore le Statut de Rome de la Cour pénale internationale (cela signifie que la Colombie accepte depuis 2009 le jugement des crimes de guerre dont fait partie le recrutement d'enfants par l'organe judiciaire de l'ONU).

Une vraie volonté d'empêcher le recrutement et de réintégrer les enfants soldats à la société a émergé : en 1999, l'Institut colombien de protection de la famille a créé un programme pour aider les enfants démobilisés et leur fournir des soins spécialisés. Mais la plupart des enfants démobilisés ne savent pas qu'ils ont le droit d'en bénéficier. Différents types de réparation sont également prévus mais ne concernent que les enfants démobilisés des groupes de guérilla ou de milices d'autodéfense. Les enfants des nouveaux groupes armés illégaux, considérés

comme des simples groupes ; criminels sont donc exclus.

Aujourd'hui malgré les progrès accomplis, la majorité des violations graves commises à l'encontre d'enfants reste impunie. Tous les enfants qui sont victimes d'un recrutement devraient bénéficier du même traitement et des mêmes mesures de protection, quel que soit le groupe qui les a recrutés. Il faut aussi garder en tête qu'il est très difficile d'obtenir des informations complètes sur les recrutements et les implications des différents groupes armés.